CNP ASSUR-CAPI
Société d'investissement à capital variable
Capital social initial : 7 621 951,21 euros
Siège social : 43 avenue Pierre Mendès-France – 75013 PARIS
385 011 739 RCS PARIS

EXERCICE 2022-2023

RAPPORT ANNUEL

Comprenant :

- **Le Rapport de gestion (article L. 225-100 al 2 du Code de commerce)**
- **Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 Code de commerce)**

SOMMAIRE

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Identification de la SICAV
- Orientation des placements – Souscripteurs concernés
- Valeur(s) liquidative(s)
- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe
- Franchissement de seuil
- Information sur le financement de la recherche

II. RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- Politique d'Investissement
- Information relative au Règlement Taxonomie 2020/852/UE

b) Informations sur l'OPC

- Principaux mouvements au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)
- Réglementation SFTR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

e) Information relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat)

III. ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres
- Politique de vote
- Politique de rémunération

IV. FRAIS ET FISCALITE

- Rétrocession des frais de gestion
- Frais d'intermédiation
- Retenues à la source

V. RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats
- Proposition d'affectation des sommes distribuables
  - I – Sommes distribuables afférentes au résultat
  - II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

Annexe 1 – Ordre du Jour et projet de texte des résolutions

Annexe 2 – Comptes annuels arrêtés au 29/09/2023

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

I - REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SICAV (LE CAS ECHEANT)

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Annexe 3 – Rapports du commissaire aux comptes

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 29 septembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Identification de la SICAV

- Dénomination :

CNP ASSUR CAPI

- Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euros

- Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation :

- Ostrum Asset Management, Société de gestion par délégation (ci-après la « société de gestion » ou la « société de gestion de portefeuille »)
  43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

- Autres délégataires:

Sous-délégataire de la gestion comptable :

- CACEIS Fund Administration
  89 Rue Gabriel Peri
  92120 MONTROUGE

- Lieux et adresse des établissements habilités à recevoir les souscriptions et rachats :

  - CACEIS Bank
    89 Rue Gabriel Peri
    92120 MONTROUGE

- Affectation des sommes distribuables:

La SICAV est une SICAV de capitalisation et/ou de distribution.

Les sommes distribuables sont, au choix de l'assemblée générale annuelle sur proposition du conseil d'administration, soit distribuées, soit capitalisées, soit reportées après la clôture de l'exercice social.

Lorsque la distribution des sommes distribuables de la SICAV a été décidée pour un exercice par l'assemblée générale annuelle, un ou plusieurs acomptes peuvent être versés pour chacune des catégories d'actions en cours d'exercice sur décision du conseil d'administration de la SICAV.
Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter à l'article 27 des statuts de la SICAV.

- Durée de placement recommandée :

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à deux (2) ans.

- Codes ISIN **:**

- FR0011278712 pour la catégorie d'actions « R »
- FR0000296386 pour la catégorie d'actions « I »

Orientation des placements – Souscripteurs concernés

- Objectif de gestion :

La SICAV a pour objectif de surperformer sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à deux (2) ans) l'indice composite suivant 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y + 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y.

- Indicateur de référence:

Les indicateurs de référence de la SICAV sont les indices 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y + 50% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y.

La description des indices est la suivante :

L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y est l'indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone Euro de maturité comprise en 3 et 5 ans. Il est valorisé en cours de clôture.

L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y est l'indice représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone Euro de maturité comprise entre 5 et 7 ans. Il est valorisé en cours de clôture.

Cet indice est disponible sur le site internet : https://www.ftserrussell.com.

L'administrateur de ces indices est FTSE International Limited.

L'indicateur de référence n'est pas utilisé au sens du règlement « Benchmark » (UE)

- Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Les actions « R » et « I » de la SICAV sont destinées à tous souscripteurs. Les actions « R » s'adressent plus particulièrement aux clients UC de CNP Assurances et de ses filiales. Les actions « I » s'adressent plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux personnes morales.

La SICAV est également destinée à servir de support de contrats d'assurance individuelle ou collective de la compagnie d'assurance CNP Assurances (contrat en euros, d'assurance-vie en unité de compte et d'assurance retraite).

Pour plus d'informations relatives à la stratégie d'investissement et à l'exposition aux risques, les actionnaires sont invités à se reporter au DICI ou à son Prospectus disponible auprès de la Société de gestion par délégation de la SICAV.

- **Valeur liquidative**

La valeur liquidative de la SICAV atteint le 29 septembre 2023 :

- pour l'action « I » : 561,34 euros, soit une baisse de 6.51 euros par rapport à la valeur liquidative de 567,85 euros au 30 septembre 2022 ; soit une performance nette de frais de – 1,15 % ;

- pour l'action « R » : 110,87 euros, soit une baisse de 1,74 euros par rapport à la valeur liquidative de 112,61 euros au 30 septembre 2022 ; soit une performance nette de frais de -1,55 %.

Sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à 2 ans), la performance de la SICAV ou de l'action « I » de la SICAV est de – 11,54 % (performance nette de frais de gestion sur 3 ans).

Sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à 2 ans), la performance de la SICAV ou de l'action « R » de la SICAV est de -12,62 % (performance nette de frais de gestion sur 3 ans).

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

- **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Conformément au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 354 875,95 euros d'obligations détenus émises et/ou gérés par BPCE.

- **Franchissement de seuil**

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 29 septembre 2023.

- **Information sur le financement de la recherche**

Les informations relatives au financement de la recherche sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion par délégation de votre SICAV : http://www.ostrum.com.

II - RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- **Politique d'investissement**

1. Environnement Economique et de marché

1.1 Economie

L'activité montre une divergence entre les principales places monétaires. L'activité reste robuste aux Etats-Unis, les perspectives économiques sont plu incertaines en zone Euro où la demande interne montre des signaux de faiblesse. En Chine, l'activité se stabilise dans l'ensemble, même si des segments de l'économie comme les secteurs des exports et privé continuent de montrer des signaux de faiblesse. Le processus de désinflation a continué. L'inflation européenne a ralenti en septembre à 4,3 % contre 5,2 % au mois d'août. L'inflation sous-jacente se modère également à 4,5 % contre 5,3 %. La consommation personnelle des ménages (réel), mesure de l'inflation préférée de la Fed, a augmenté de 0,1 % en août après 0,6 %. Toutefois, le focus reste l'inflation dans un contexte de hausse des cours du pétrole. Les cours du Brent ont augmenté de plus de 27 % sur le trimestre, soit la plus forte hausse trimestrielle depuis l'invasion russe de l'Ukraine. L'Arabie Saoudite et la Russie ont indiqué prolonger leurs baisses de production jusqu'à la fin de l'année. Les prix du gaz européen ont également augmenté de près de 13 % à 42 € Mwh. Sur la politique monétaire, la Fed et la BCE ont repoussé dans le temps les anticipations de baisses de taux pour 2024. La Fed a gardé ses taux Fed fund inchangés à 5,25-5,5 % mais a indiqué une autre hausse d'ici la fin de l'année. Le dot médian pour 2024 a été révisé en hausse à 5,125 % (vs 4,6 %) suggérant que la Fed allait maintenir des taux élevés pour longtemps. Le vote du budget des administrations américaines a été reporté au 17 novembre afin d'éviter une paralysie du pays. La BCE a relevé ses principaux taux d'intérêt de 25 pdb, dont son taux de dépôt à 4 %, suggérant une fin dans son cycle de resserrement monétaire. La PBoC a baissé ses taux de réserves obligatoires de -25 pdb à 10,5 % pour les grandes banques, afin de soutenir la reprise. D'autres

banques centrales de pays émergents ont baissé leurs taux directeurs, comme la Banque centrale du Brésil qui était la première à relever son taux Selic avant la Fed.

1.2 Marchés

Le mantra « higher for longer" initié par la Fed et la BCE, a été le catalyseur d'un important « sell-off » sur les marchés obligataires souverains mondiaux. La hausse des taux réels a entrainé une correction sur les marchés actions, dont les performances restent néanmoins positives depuis le début de l'année. L'énergie est la classe d'actif qui a enregistré les meilleures performances sur le mois (+10 % pour le Brent).

1.3 Taux souverains

Le troisième trimestre a été marqué par un fort « sell-off » sur les marchés de taux souverains à travers le monde. Le taux d'intérêt à 10 ans américain a atteint un plus haut depuis 2007 à 4,57 %, soit +77 pdb. Toutes les maturités se sont ajustées, entrainant une pentification de la courbe des rendements souverains américains, avec toutefois des disparités. Le taux d'intérêt à 30 ans a atteint un plus haut depuis 2009 à 4,7 % (+84 pdb), alors que le taux d'intérêt à 2 ans a atteint 5,04 % (+15 pdb). Les taux européens ont été entrainés dans le sillage de leurs homologues américains. Ainsi, la courbe de taux de l'Allemagne est inversée (virgule Nike) reflétant des taux courts élevés. Le taux d'intérêt à 10 ans allemand a atteint 2,8 % (+ 45 pdb) un plus haut depuis 2011. Le rendement obligataire souverain nippon à 10 ans a atteint un plus haut depuis 2013 à 0,76 %. On peut noter la surperformance sur le mois des Gilts britanniques, reflétant les craintes de récession pour le Royaume-Uni.

1.4 Crédit

On peut noter la surperformance sur le mois du crédit euro (-0,9 %), notamment pour le HY euro, par rapport au crédit américain (-2,4 %).

1.5 Inflation

Malgré la hausse des cours du brut, les points morts d'inflation courts se sont resserrés. Le TIPS 2 ans offre un taux réel à 3 % ce qui est attractif dans un contexte de hausse des cours du brut et de pentification de la courbe de taux

1.6 Emergents

La dette souveraine externe émergente, indice JPM EMBIGD, a enregistré une performance de -3 % sur le mois, liée à la hausse rapide des taux américains. Le spread est resté stable autour des 420 pdb. La hausse des rendements des T bills américains rend moins attractifs les taux locaux émergents. La hausse des cours du brut n'a pas bénéficié aux devises émergentes liées aux matières premières, à cause de la hausse des taux réels américains. On peut noter la surperformance de l'indice boursier russe de référence (MOEX) à 12 %, lié à la hausse des cours du brut.

Malgré une hausse de 50 pdb des taux nominaux américains, le spread EMBIGD a relativement bien résisté pour ne s'écarter que de 24 pdb sur le mois à 422 pdb. Le yuan a atteint un plus bas face au dollar à 7,3, mais s'est apprécié de 0,6 % par rapport à son panier de devises depuis le mois de juillet.

2. Commentaire de Gestion Fonds

2.1 Poche Obligataire

2.1.1 Gestion de la sensibilité aux taux d'intérêt

Les craintes de ralentissement en Europe se matérialisent avec des indices de PMI en deçà de 50 tandis qu'aux USA l'activité demeure forte et robuste. Dans ce contexte nous avons maintenu notre exposition dans un seuil compris entre [100-110] %.

2.1.2 Sensibilité emprunts Etats périphériques zones euro :

Nous avons abandonné notre position de neutralité pour une sous pondération de l'ordre de 20pbs sur l'Italie dans un contexte d'écartement des spreads périphériques (164 pbs fin Août vs 175 pbs fin Septembre). Dans le même temps nous avons maintenu une position longue sur l'Espagne de l'ordre de +20 pbs.

2.1.3 Gestion Crédit :

Dans un contexte de poursuite d'écartement des swaps spread de +14 pbs nous avons continué à réduire notre sous exposition credit pour atteindre un niveau de 102 pbs pour le fonds vs 202 pbs pour l'indice de référence.

2.1.4 Détention agences covered :

Nous avons maintenu cette stratégie de Carry/Roll-down, grâce au caractère résilient de la classe d'actif qui s'est poursuivi tant sur la classe d'actif covered que celle des agences.
Cela nous conduit à maintenir notre exposition sur ces classes d'actifs sensible au swap spread respectivement de l'ordre de 7% pour les Covered et 6% pour les Agences.

2.1.5 Détention Indexée sur l'inflation

Pas d'exposition

- **Information relative au Règlement Taxonomie 2020/852/UE**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

b) Informations sur l'OPC

- **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	10 482 775,41	23 254 448,42
FRAN GO 0.25 11-26	0,00	5 314 174,00
ITAL BU 2.0 02-28	4 985 612,00	0,00
FRAN GO 5.5 04-29	3 872 068,00	0,00
SPAI GO 0.6 10-29	3 404 924,00	0,00
FRAN GOVE BON 4.0% 25-10-38	3 278 820,00	0,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	0,00	3 028 784,00
AUST GO 0.5 02-29	2 940 782,00	0,00
AUST GO 0.5 04-27	2 923 264,00	0,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	2 767 230,00	0,00

- **Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir**

Le conseil d'administration de la SICAV dans sa séance du 24 mai 2023 a approuvé les points suivants :

- **Classification SFDR : passage en article 8 SFDR**

Il a été rappelé au conseil d'administration que par courriel en date du 22 décembre 2021, les membres du conseil ont été informés des modifications de la documentation de la SICAV CNP ASSUR CAPI afin de se conformer avec les dispositions règlementaires européennes (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 « TAXONOMIE » et (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 « SFDR ».

Depuis le 1er janvier 2022 votre SICAV est donc classifiée « article 6 SFDR », en application des articles 6 et 7 du Règlement Taxonomie.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de procéder au changement de classification de la SICAV en article 8 SFDR.

Le Prospectus sera modifié en conséquence.

- **Modification de la rubrique « caractéristiques des actions » : Arrêt de l'inscription au nominatif pur des actions de la SICAV et Modification corrélative de l'article 10 des statuts,**

Il a été proposé aux membres du conseil d'administration de procéder à la modification de la rubrique « caractéristiques des actions » du prospectus et de supprimer la possibilité de choix des souscripteurs entre les actions au porteur et au nominatif.

En conséquence, les actions de la SICAV seraient toutes au porteur.

Cette modification nécessite la modification du Prospectus.

Ce changement entraine également la modification de l'article 10 des statuts de la SICAV comme suit, et sera soumise à l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire.

- **Revue du tableau synthétique sur les investissements obligataires**

Il a été proposé aux membres du conseil d'administration de procéder à la modification du tableau présentant les pourcentages maximal et minimal d'investissement en zone euro et hors zone euro. On ne parle plus en termes d'exposition mais d'investissement.

- **Suppression des commissions de mouvement**

Le Conseil a été informé que, dans le cadre des modifications du Règlement général de l'AMF et de sa doctrine en matière de commissions de mouvement, celles-ci ne pourront plus être prélevées à partir du 1er janvier 2026.

Par anticipation, la société de gestion de votre SICAV a fait le choix, dès à présent, de ne plus les percevoir et de les supprimer du Prospectus
Le Prospectus sera modifié en conséquence.

- **Modification des frais de gestion**

En conséquence de ce qui précède, (suppression des commissions de mouvement auparavant perçues par la Société de Gestion), Il est proposé aux membres du conseil d'administration, en compensation, d'augmenter le taux pourcentage maximal de frais de gestion de l'Action « I » pour passer de 0,26% TTC à 0,30% TTC.

Par ailleurs, l'assiette des frais de gestion financière est précisée en « actif net hors OPC du groupe Natixis Investment Managers » et non plus en « actif net hors OPC ».

Le Prospectus sera modifié en conséquence.

Cette modification doit également être formalisée par un avenant n°2 à la Convention de délégation de gestion conclue en date du 22 novembre 2018.

- **OPC Indiciels**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

- **Fonds de fonds alternatifs**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

- **Réglementation SFTR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

- **Accès à la documentation**

La documentation légale de la SICAV (DICI, prospectus, rapports périodiques …) est disponible auprès de la Société de gestion par délégation, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : contact@ostrum.com

c) Informations sur les risques

- **Méthode de calcul du risque global**

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

- **Effet de levier**

- Montant brut du levier auquel le FIA a recours : 111,77 %.
- Montant net du levier auquel le FIA a recours : 115,78 %.

Levier Brut :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.
Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier sur l'OPC.

- **Exposition à la titrisation**

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

- **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion

- **Gestion des liquidités**

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.
Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation de l'OPC, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

- **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

L'OPC n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

e) Information relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat)

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat).

III - ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres**

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : **http://www.ostrum.com**.

- **Politique de vote**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : **http://www.ostrum.com.**

- **Politique de rémunération**

Politique de rémunération de OSTRUM ASSET MANAGEMENT

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »)

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.
La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.
La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion, recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.
Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est

impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
  - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
  - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en

dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.
Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 9 689 885 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2022 : 10 419 005 €

Effectifs concernés : 357 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 15 943 236 € dont,

- Cadres supérieurs : 3 850 000 €
- Membres du personnel :12 093 236 €

Effectifs concernés : 83

IV - FRAIS ET FISCALITE

Rétrocession des frais de gestion

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-130 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de gestion par délégation de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte de la SICAV dans les parts ou actions d'un OPC ou d'un fonds d'investissement.
La société de gestion a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement à la SICAV.

Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.ostrum.com**.

Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

V - RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultat

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

L'actif net, qui était de 154 865 362,52 euros, divisé en 252 173,0825 actions « I » et 103 613,5108 actions « R » le 30 septembre 2022 s'élevait à 151 572 227,66 euros divisé en 252 117,0387 actions « I » et 90 627,8875 actions « R » le 29 septembre 2023.

Proposition d'affectation des sommes distribuables

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de l'exercice de 3 063 951,32 euros.

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I – Sommes distribuables afférentes au résultat

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable de l'exercice sont composées de 3 063 951,32 euros augmentées du report à nouveau de 9 730 647,67 euros s'élèvent à 12 794 598,99 euros.

Il vous est proposé les affectations suivantes :

- **Actions « I »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 12 144 377,17 euros.

Il vous est proposé d'affecter cette somme au compte de report conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Report
2020-2021 : Report
2019-2020 : Report

- **Actions « R »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 650 221,82 euros.

Il vous est proposé d'affecter cette somme au compte de report conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Report
2020-2021 : Report
2019-2020 : Report

II – <u>Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes</u>

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 4 004 269,96 euros.

Il vous est proposé les affectations suivantes :

- **Actions « I »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 3 738 106,39 euros.

Il vous est proposé d'imputer cette somme au compte de capital, conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Capitalisation
2020-2021 : Capitalisation
2019-2020 : Capitalisation

- **Actions « R »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 266 163,57 euros.

Il vous est proposé d'imputer cette somme au compte de capital, conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Capitalisation
2020-2021 : Capitalisation
2019-2020 : Capitalisation

- <u>Tableau des résultats des cinq derniers exercices</u>

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

Annexe 1

ORDRE DU JOUR

ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur personne morale
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 29 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net, qui était de 154 865 362,52 euros, divisé en 252 173,0825 actions « I » et 103 613,5108 actions « R » le 30 septembre 2022 s'élevait à 151 572 227,66 euros divisé en 252 117,0387 actions « I » et 90 627,8875 actions « R » le 29 septembre 2023.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 29 septembre 2023 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-37 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 29 septembre 2023 s'élèvent à 3 063 951,32 euros, augmentées du report à nouveau de l'exercice précédent de 9 730 647,67 euros, soit un montant à affecter de 12 794 598,99 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

- **Actions « I »**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élevant à 12 144 377,17 euros, décide d'affecter cette somme au compte de report.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Report
2020-2021 : Report
2019-2020 : Report

- **Actions « R »**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 650 221,82 euros, décide d'affecter cette somme au compte de report à nouveau.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Report
2020-2021 : Report
2019-2020 : Report

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes, présentent un solde négatif de 4 004 269,96 euros, décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

- **Actions « I »**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 3 738 106, 39 euros, décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Capitalisation
2020-2021 : Capitalisation
2019-2020 : Capitalisation

- **Actions « R »**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 266 163,57 euros, décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les affectations au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

2021-2022 : Capitalisation
2020-2021 : Capitalisation
2019-2020 : Capitalisation

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de CNP ASSURANCES pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre 2029.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Annexe 2

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 29/09/2023

- Bilan
- Hors Bilan
- Compte de résultat
- Annexes
- Inventaire

CNP ASSUR-CAPI

COMPTES ANNUELS
29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**14 130 517,97**	**24 367 210,69**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**150 588 902,78**	**153 797 829,12**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**136 794 657,98**	**114 525 889,97**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	136 794 657,98	114 525 889,97
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**2 496 714,81**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	2 496 714,81
Titres de créances négociables	0,00	2 496 714,81
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**12 756 648,70**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	12 756 648,70
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**13 689 094,80**	**23 970 905,64**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	300 270,84	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	13 388 823,96	23 970 905,64
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**105 150,00**	**47 670,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	105 150,00	47 670,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**689 177,60**	**2 185 411,55**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	689 177,60	2 185 411,55
COMPTES FINANCIERS	**129 967,57**	**425 021,10**
Liquidités	129 967,57	425 021,10
TOTAL DE L'ACTIF	**165 538 565,92**	**180 775 472,46**

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	142 781 898,63	154 437 183,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	9 730 647,67	7 699 238,95
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 004 269,96	-9 374 053,14
Résultat de l'exercice (a,b)	3 063 951,32	2 102 993,08
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**151 572 227,66**	**154 865 362,52**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**13 628 509,04**	**25 882 267,78**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	13 523 359,04	25 834 597,15
Dettes représentatives de titres donnés en pension	13 523 359,04	25 834 597,15
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	105 150,00	47 670,63
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	105 150,00	47 670,63
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**322 538,84**	**27 842,16**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	322 538,84	27 842,16
COMPTES FINANCIERS	**15 290,38**	**0,00**
Concours bancaires courants	15 290,38	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**165 538 565,92**	**180 775 472,46**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222	0,00	4 500 930,00
XEUR FBTP BTP 1222	0,00	895 840,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1222	0,00	10 538 000,00
FGBL BUND 10A 1222	0,00	1 661 880,00
EURO BUND 1223	10 291 200,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	462 894,47	-6 002,23
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 401 100,19	2 342 644,48
Produits sur titres de créances	1 800,10	2 326,31
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 738,34	127 631,28
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**3 868 533,10**	**2 466 599,84**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	464 650,03	3 032,16
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	-3 461,81	8 820,34
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**461 188,22**	**11 852,50**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**3 407 344,88**	**2 454 747,34**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	333 003,08	354 967,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**3 074 341,80**	**2 099 780,07**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-10 390,48	3 213,01
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**3 063 951,32**	**2 102 993,08**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 1er octobre 2022 au 29 septembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0011278712 - Action CNP ASSUR-CAPI R : Taux de frais maximum de 0,60% TTC
FR0000296386 - Action CNP ASSUR-CAPI I : Taux de frais maximum de 0,26% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	***Affectation du résultat net***	***Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées***
Action CNP ASSUR-CAPI I	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action CNP ASSUR-CAPI R	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**154 865 362,52**	**171 200 489,02**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	37 198,68	3 889 866,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 529 288,46	-1 632 223,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	194 835,27	741 708,91
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 658 972,23	-8 693 726,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 175 768,94	2 495 701,39
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 725 640,88	-3 863 865,45
Frais de transactions	-16 365,21	-66 751,14
Différences de change	1 467,67	-2 620,74
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-728 380,44	-11 316 560,37
Différence d'estimation exercice N	*-13 356 553,01*	*-12 628 172,57*
Différence d'estimation exercice N-1	*12 628 172,57*	*1 311 612,20*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-118 050,00	13 615,00
Différence d'estimation exercice N	*-105 150,00*	*12 900,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*-12 900,00*	*715,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 074 341,80	2 099 780,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (**)	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**151 572 227,66**	**154 865 362,52**

(*) 30.09.2022 : Frais de certification d'un LEI : -50,00 €

(**) 29.09.2023 : Frais de certification d'un LEI : - 50,00€

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	136 794 657,98	90,25
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**136 794 657,98**	**90,25**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	10 291 200,00	6,79
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**10 291 200,00**	**6,79**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	14 130 517,97	9,32	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	136 794 657,98	90,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	13 689 074,77	9,03	0,00	0,00	20,03	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 967,57	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	13 523 359,04	8,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 290,38	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	10 291 200,00	6,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 130 517,97	9,32
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	16 186 130,98	10,68	65 289 007,11	43,07	55 319 519,89	36,50
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 512,42	1,25	10 501 542,42	6,93	1 287 039,96	0,85
Comptes financiers	129 967,57	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	10 313 361,01	6,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 209 998,03	2,12
Comptes financiers	15 290,38	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 291 200,00	6,79

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	129 967,57	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	252 649,72
	Dépôts de garantie en espèces	217 412,60
	Collatéraux	219 024,06
	Autres créances	91,22
TOTAL DES CRÉANCES		**689 177,60**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	26 267,98
	Collatéraux	296 270,86
TOTAL DES DETTES		**322 538,84**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**366 638,76**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action CNP ASSUR-CAPI I		
Actions souscrites durant l'exercice	7,5400	4 280,79
Actions rachetées durant l'exercice	-63,5838	-36 050,78
Solde net des souscriptions/rachats	-56,0438	-31 769,99
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	252 117,0387	
Action CNP ASSUR-CAPI R		
Actions souscrites durant l'exercice	293,0000	32 917,89
Actions rachetées durant l'exercice	-13 278,6233	-1 493 237,68
Solde net des souscriptions/rachats	-12 985,6233	-1 460 319,79
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	90 627,8875	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action CNP ASSUR-CAPI I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action CNP ASSUR-CAPI R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action CNP ASSUR-CAPI I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	268 698,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action CNP ASSUR-CAPI R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	64 304,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			354 875,95
	FR0014007QS7	BPCE SFH 0.01% 21-01-27	354 875,95
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**354 875,95**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	9 730 647,67	7 699 238,95
Résultat	3 063 951,32	2 102 993,08
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**12 794 598,99**	**9 802 232,03**

	29/09/2023	30/09/2022
Action CNP ASSUR-CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	12 144 377,17	9 247 465,52
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**12 144 377,17**	**9 247 465,52**

	29/09/2023	30/09/2022
Action CNP ASSUR-CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	650 221,82	554 766,51
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**650 221,82**	**554 766,51**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 004 269,96	-9 374 053,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-4 004 269,96**	**-9 374 053,14**

	29/09/2023	30/09/2022
Action CNP ASSUR-CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 738 106,39	-8 667 004,35
Total	**-3 738 106,39**	**-8 667 004,35**

	29/09/2023	30/09/2022
Action CNP ASSUR-CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-266 163,57	-707 048,79
Total	**-266 163,57**	**-707 048,79**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	**192 779 093,64**	**181 049 809,27**	**171 200 489,02**	**154 865 362,52**	**151 572 227,66**
Action CNP ASSUR-CAPI I en EUR					
Actif net	175 522 299,36	165 794 803,22	156 730 382,55	143 196 793,05	141 523 920,82
Nombre de titres	274 977,7764	261 259,7079	246 568,3407	252 173,0825	252 117,0387
Valeur liquidative unitaire	638,31	634,59	635,64	567,85	561,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,93	-7,35	-2,63	-34,36	-14,82
Report à nouveau unitaire sur résultat	9,21	19,29	28,68	36,67	48,16
Action CNP ASSUR-CAPI R en EUR					
Actif net	17 256 794,28	15 255 006,05	14 470 106,47	11 668 569,47	10 048 306,84
Nombre de titres	134 662,6123	120 228,5833	114 333,2008	103 613,5108	90 627,8875
Valeur liquidative unitaire	128,14	126,88	126,56	112,61	110,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,79	-1,47	-0,52	-6,82	-2,93
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,36	2,86	4,20	5,35	7,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	14 130 517,97	14 130 517,97	9,32
TOTAL Dépôts			**14 130 517,97**	**9,32**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS AG 3.125% 21-11-29	EUR	200 000	199 052,96	0,13
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-29	EUR	2 200 000	1 880 626,00	1,24
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	EUR	200 000	177 772,94	0,12
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	EUR	100 000	91 188,07	0,06
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	100 000	91 799,94	0,06
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	1 500 000	1 463 673,90	0,97
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	EUR	100 000	95 730,52	0,06
TOTAL ALLEMAGNE			**3 999 844,33**	**2,64**
AUSTRALIE				
NATL AUSTRALIA BANK 2.347% 30-08-29	EUR	99 000	91 454,25	0,06
TOTAL AUSTRALIE			**91 454,25**	**0,06**
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.9% 20-02-32	EUR	200 000	165 551,59	0,11
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 0.5% 20-02-29	EUR	3 300 000	2 874 307,23	1,90
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 0.5% 20-04-27	EUR	4 500 000	4 113 934,92	2,71
RAGB 0 3/4 02/20/28	EUR	3 200 000	2 899 146,52	1,91
TOTAL AUTRICHE			**10 052 940,26**	**6,63**
BELGIQUE				
BELGIQUE 5,50%97-28 OLO 31	EUR	1 000 000	1 127 721,64	0,74
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-28	EUR	1 600 000	1 443 698,19	0,95
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	EUR	1 600 000	1 418 772,46	0,94
EUROPEAN UNION 0.0% 04-10-28	EUR	1	0,85	0,00
EUROPEAN UNION 0.0% 06-07-26	EUR	180 774	165 012,31	0,11
TOTAL BELGIQUE			**4 155 205,45**	**2,74**
CANADA				
BANK OF MONTREAL 1.0% 05-04-26	EUR	2 400 000	2 247 252,85	1,48
CDP FIN 1.125% 06-04-27	EUR	1 900 000	1 753 116,30	1,16
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 2.0% 31-08-26	EUR	800 000	760 778,62	0,50
HSBC BK CANADA 0.01% 14-09-26	EUR	100 000	89 562,52	0,06
NATL BANK OF CANADA 0.01% 29-09-26	EUR	500 000	447 405,55	0,30
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 26-04-27	EUR	600 000	528 021,87	0,34
TORONTO DOMINION BANK THE 3.25% 27-04-26	EUR	300 000	299 345,66	0,20
TOTAL CANADA			**6 125 483,37**	**4,04**
DANEMARK				
ORSTED 2.25% 14-06-28 EMTN	EUR	100 000	93 027,38	0,06
TOTAL DANEMARK			**93 027,38**	**0,06**
ESPAGNE				
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	300 000	299 360,75	0,20
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	EUR	4 000 000	3 385 598,90	2,24
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-27	EUR	1 400 000	1 270 333,07	0,84
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-29	EUR	3 200 000	2 746 882,45	1,81

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.4% 30-07-28	EUR	9 500 000	8 660 640,22	5,71
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	1 500 000	1 406 786,51	0,93
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	EUR	4 800 000	4 519 552,52	2,98
TOTAL ESPAGNE			**22 289 154,42**	**14,71**
ETATS-UNIS				
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02-08-26	EUR	500 000	497 012,73	0,33
TOTAL ETATS-UNIS			**497 012,73**	**0,33**
FINLANDE				
ELISA CORPORATION 4.0% 27-01-29	EUR	400 000	398 351,01	0,26
FINLAND GOVERNEMENT BOND 0.5% 15-09-28	EUR	1 700 000	1 493 596,03	0,99
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-29	EUR	1 100 000	941 166,49	0,62
TOTAL FINLANDE			**2 833 113,53**	**1,87**
FRANCE				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.0% 28-10-27	EUR	800 000	693 464,00	0,46
AGENCE FRANCE LOCALEAFL 0.125% 20-06-26	EUR	100 000	91 057,86	0,06
AXA HOME LOAN SFH 0.75% 22-10-26	EUR	300 000	277 013,88	0,18
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	500 000	493 525,47	0,32
BPCE SFH 0.01% 21-01-27	EUR	400 000	354 875,95	0,24
BPIFRANCE 3.0% 10-09-26 EMTN	EUR	600 000	592 545,15	0,39
BPIFRANCE FINANCEMENT 0.875% 25-11-26	EUR	700 000	650 103,62	0,43
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 046 274,79	0,69
CA HOME LOAN 0.75% 05-05-27	EUR	900 000	816 042,84	0,54
CA HOME LOAN 0.875% 31-08-27	EUR	1 600 000	1 441 790,30	0,95
CA HOME LOAN 2.125% 07-01-30	EUR	800 000	745 408,77	0,49
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT 3.0% 11-01-30	EUR	1 300 000	1 281 346,07	0,85
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	900 000	899 791,80	0,59
CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 0.625% 04-03-27	EUR	1 400 000	1 270 510,21	0,84
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	100 000	100 083,60	0,06
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-11-29	EUR	700 000	578 326,00	0,38
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	20 000 000	17 334 792,35	11,43
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	300 000	270 235,33	0,18
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	3 000 000	3 232 047,12	2,14
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 5.5% 25-04-29	EUR	3 300 000	3 765 181,16	2,48
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	2 100 000	1 917 375,37	1,26
L OREAL S A 0.875% 29-06-26	EUR	200 000	186 251,02	0,13
LVMH MOET HENNESSY ZCP 11-02-26	EUR	200 000	183 874,00	0,12
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	9 000 000	9 099 652,19	6,01
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 09-11-27	EUR	300 000	303 280,64	0,20
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12-06-28	EUR	200 000	197 922,83	0,13
TOTAL FRANCE			**47 822 772,32**	**31,55**
IRLANDE				
IREL GOVE BON 1.0% 15-05-26	EUR	600 000	570 745,48	0,38
TOTAL IRLANDE			**570 745,48**	**0,38**
ITALIE				
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	600 000	593 774,05	0,39
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 4.75% 24-01-31	EUR	200 000	201 186,90	0,13
ITALIE 4.50% 01/03/26	EUR	4 400 000	4 475 178,59	2,95
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.5% 15-07-28	EUR	400 000	338 414,78	0,22

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.85% 15-01-27	EUR	3 550 000	3 220 587,78	2,13
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	EUR	11 900 000	10 980 057,57	7,24
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.1% 15-07-26	EUR	3 600 000	3 444 822,78	2,28
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	EUR	4 500 000	4 237 541,41	2,79
TOTAL ITALIE			**27 491 563,86**	**18,13**
LUXEMBOURG				
NESTLE FIN 3.0% 15-03-28 EMTN	EUR	395 000	395 334,71	0,26
TOTAL LUXEMBOURG			**395 334,71**	**0,26**
PAYS-BAS				
GSK CAPITAL BV 3.0% 28-11-27	EUR	300 000	300 065,18	0,19
MONDELEZ INTL HLDINGS NE 0.0% 22-09-26	EUR	100 000	89 522,00	0,06
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	EUR	1 100 000	941 717,09	0,62
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	900 000	722 414,61	0,48
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 3.375% 24-08-31	EUR	1 200 000	1 171 546,23	0,77
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.625% 24-04-25	EUR	900 000	906 970,57	0,60
TOTAL PAYS-BAS			**4 132 235,68**	**2,72**
PORTUGAL				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	200 000	199 866,31	0,13
PORT OBRI DO 2.875% 21-07-26	EUR	300 000	300 108,85	0,20
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.125% 17-10-28	EUR	2 200 000	2 138 454,85	1,41
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	EUR	2 200 000	2 311 067,54	1,53
TOTAL PORTUGAL			**4 949 497,55**	**3,27**
ROYAUME-UNI				
GSK CONSUMER HEALTHCARE CAPITAL NL BV 1.25% 29-03-26	EUR	200 000	188 080,15	0,12
SANTANDER UK 1.125% 12-03-27	EUR	600 000	552 318,74	0,37
TOTAL ROYAUME-UNI			**740 398,89**	**0,49**
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 0.0% 13-02-26	EUR	383 000	352 739,17	0,23
TOTAL SLOVENIE			**352 739,17**	**0,23**
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	200 000	202 134,60	0,14
TOTAL SUEDE			**202 134,60**	**0,14**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**136 794 657,98**	**90,25**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**136 794 657,98**	**90,25**
Créance représentative de titres prêtés				
FRANCE				
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	300 000	300 250,81	0,20
TOTAL FRANCE			**300 250,81**	**0,20**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**300 250,81**	**0,20**
Indemnités sur titres prêtés			20,03	0,00
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-08-28	EUR	1 500 000	1 333 297,05	0,88
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	EUR	6 800 000	6 200 788,66	4,09
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	2 900 000	2 662 198,26	1,76
TOTAL ALLEMAGNE			**10 196 283,97**	**6,73**
AUSTRALIE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATL AUSTRALIA BANK 2.347% 30-08-29	EUR	701 000	647 569,97	0,42
TOTAL AUSTRALIE			**647 569,97**	**0,42**
BELGIQUE				
EUROPEAN UNION 0.0% 04-10-28	EUR	399 999	339 199,15	0,23
EUROPEAN UNION 0.0% 06-07-26	EUR	219 226	200 111,69	0,13
TOTAL BELGIQUE			**539 310,84**	**0,36**
CANADA				
TORONTO DOMINION BANK THE 3.25% 27-04-26	EUR	500 000	498 909,43	0,33
TOTAL CANADA			**498 909,43**	**0,33**
FRANCE				
AGENCE FRANCE LOCALEAFL 0.125% 20-06-26	EUR	1 100 000	1 001 636,47	0,66
TOTAL FRANCE			**1 001 636,47**	**0,66**
LUXEMBOURG				
NESTLE FIN 3.0% 15-03-28 EMTN	EUR	305 000	305 258,45	0,20
TOTAL LUXEMBOURG			**305 258,45**	**0,20**
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 0.0% 13-02-26	EUR	217 000	199 854,83	0,13
TOTAL SLOVENIE			**199 854,83**	**0,13**
TOTAL Titres donnés en pension			**13 388 823,96**	**8,83**
Dettes représentatives des titres données en pension			-13 440 323,03	-8,86
Indemnités sur titres données en pension			-83 036,01	-0,06
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BUND 1223	EUR	80	-105 150,00	-0,07
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**-105 150,00**	**-0,07**
TOTAL Engagements à terme fermes			**-105 150,00**	**-0,07**
TOTAL Instruments financier à terme			**-105 150,00**	**-0,07**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	105 150	105 150,00	0,07
TOTAL Appel de marge			**105 150,00**	**0,07**
Créances			**689 177,60**	**0,46**
Dettes			**-322 538,84**	**-0,22**
Comptes financiers			**114 677,19**	**0,08**
Actif net			**151 572 227,66**	**100,00**

Action CNP ASSUR-CAPI I	**EUR**	**252 117,0387**	**561,34**
Action CNP ASSUR-CAPI R	**EUR**	**90 627,8875**	**110,87**

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023

I - REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SICAV

Néant

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

- **Madame Laurie FOURNIER :** Néant

- **Monsieur Philippe BERTHELOT :**

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	OSTRUM SRI CASH PLUS	SICAV	Directeur général

- **Madame Nathalie GONNET** : Néant

- **Madame Aïssatou NIANG :**

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	LE LIVRET PORTEFEUILLE	SICAV	Président et Directeur général

- **Monsieur Laurent MONTETE :**

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	CNP ASSUR VALUE ET MOMENTUM	SICAV	Président-directeur général
2	CNP ASSUR-CAPI	SICAV	Administrateur
3	CNP ASSUR-UNIVERS	SICAV	Représentant permanent de CNP ASSURANCES, Administrateur
4	MONTETE LAURENT	ENTREPRENEUR INDIVIDUEL	Gérant

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions de l'article L225-51.1 et R225-26 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la direction générale dans sa séance du 12 novembre 2002 et a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

Lors de sa réunion du 18 novembre 2021, le conseil d'administration a décidé de maintenir le mode d'exercice de la direction générale et confirmé le cumul des fonctions de président et de directeur général.

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a renouvelé Madame Laurie FOURNIER en qualité de Président et Directeur général, fonctions assurées jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de septembre 2027.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Lors de cette même séance, le conseil d'administration a également renouvelé Monsieur Philippe BERTHELOT, en qualité de Directeur général délégué dans ses fonctions qui prendront fin au plus proche des deux termes suivants :

- soit le terme du mandat du Président et Directeur général ;
- soit le terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe Natixis Investment Managers.

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance du mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en …)
Laurie FOURNIER	Président et Directeur général	Septembre 2027
Philippe BERTHELOT	Directeur général délégué	Septembre 2027
Nathalie GONNET	Administrateur	Septembre 2027
CNP ASSURANCES Représentée par Aïssatou NIANG	Administrateur	Septembre 2023
Laurent MONTETE	Administrateur	Septembre 2025
KPMG Audit Représenté par Isabelle BOUQUIE	Commissaire aux comptes	Septembre 2027

- Renouvellement du mandat d'un administrateur

  Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de CNP ASSURANCES, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023, pour une durée de six années.

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nous vous informons qu'un conseil d'administration et une consultation écrite ont effectué des travaux sur l'exercice clos le 29 septembre 2023.

- **Conseil d'administration du 20 novembre 2023**

Etaient présents :

Le Président et Directeur Général

- Madame Laurie FOURNIER **(par Teams)**

Le Directeur général délégué

- Monsieur Philippe BERTHELOT

Les administrateurs :

- Monsieur Laurent MONTETE
- CNP ASSURANCES
  Représentée par Madame Aissatou NIANG
- Madame Nathalie GONNET

Assistaient également à la séance :

- KPMG Audit, représenté par Monsieur Jérémy PAIRRON
- Monsieur Lionel ALLOUCHE
- Monsieur Armel MOMBOULI
- Madame Rouaïa BOUCHAKOUR, qui assure le secrétariat de séance

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

1/ Questions Juridiques

- Modification du Prospectus et des statuts de la SICAV
  - Classification SFDR : proposition de passage en article 8 SFDR
  - Modification de la rubrique « caractéristiques des actions » et Modification de l'article 10 des statuts, correspondant
  - Revue du tableau synthétique sur les investissements obligataires
  - Suppression des commissions de mouvement
  - Modification des frais de gestion
  - Absence du dispositif des « Gates »
- Proposition de renouvellement du mandat d'un administrateur
- Approbation du programme de travail et des honoraires du Commissaire aux comptes

2/ Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire
  - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023
  - Proposition d'affectation des sommes distribuables
- Convocation et ordre du jour
- Projet de texte des résolutions

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts de la SICAV, « tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs de la SICAV, soit d'une inscription dans les comptes titres au porteur, et sur présentation d'une carte d'admission qui lui sera délivrée par la société à condition d'en avoir fait la demande au préalable, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées dans les conditions de l'article L.225-106 du code de commerce

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Sans objet pour les SICAV.

Annexe 3

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 29 septembre 2023 comprenant le rapport sur le gouvernement d'entreprise

- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 29 septembre 2023

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV
CNP ASSUR-CAPI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 29 septembre 2023

SICAV
CNP ASSUR-CAPI
43, Avenue Pierre-Mendès France - 75013 Paris

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.
KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV
CNP ASSUR-CAPI

Siège social:43, Avenue Pierre-Mendès France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 29 septembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CNP ASSUR-CAPI constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.
KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 05/12/2023 19:37:05

Isabelle Bousquié
Associé

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV
CNP ASSUR-CAPI

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022
SICAV
CNP ASSUR-CAPI
43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants affiliés à
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta -
92066 Paris la Défense Cedex
KPMG S.A. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance -
Capital : 5 497 100 €
Siren : 775 726 417 R.C.S Nanterre -
TVA Union Européenne -
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV
CNP ASSUR-CAPI

43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 05/12/2023 19:37:01

Isabelle Bousquie
Associé

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants affiliés à
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue
Gambetta -
92066 Paris la Défense Cedex
KPMG S.A. Société anonyme à
directoire et conseil de surveillance -
Capital : 5 497 100 €
Siren : 775 726 417 R.C.S Nanterre -
TVA Union Européenne -
FR 77 775 726 417